



Guillaume Bresson, *Sans titre*, 2025 (détail)

© ADAGP, Paris 2025, © Courtesy Galerie Nathalie Obadia, Paris / Bruxelles,
crédit photographique : Jason Mandella

Au musée de Grenoble

Du 14 juin au 28 septembre 2025

Une exposition organisée en partenariat avec la
Galerie Nathalie Obadia, Paris/Bruxelles.

Avec le soutien de l'Établissement public du
château, du musée et du domaine national de
Versailles.

GALERIE NATHALIE OBADIA
PARIS BRUXELLES

COMMISSARIAT

Musée de Grenoble

Sébastien Gokalp, Directeur du musée de Grenoble

CONTACTS PRESSE

Marianne Taillibert

Responsable de la communication
marianne.taillibert@grenoble.fr
06 29 39 03 24

Claire Gabin

Chargée de la communication
claire.gabin@grenoble.fr
04 76 63 44 53

GUILLAUME BRESSON

En regard

Dans le cadre du cycle « En regard », le musée propose à des artistes contemporains de se confronter aux collections permanentes. Après Pierre Buraglio et sa rencontre avec Philippe de Champaigne, c'est au tour de Guillaume Bresson d'explorer les chefs-d'œuvre du musée.

Né en 1982 à Toulouse et formé aux Beaux-Arts de Paris, Guillaume Bresson est une figure majeure de la peinture française. Vivant à New York après Paris et Berlin, le peintre est connu pour ses toiles hyperréalistes dans lesquelles il met en scène, de manière très chorégraphiée, des personnages en proie à des combats dans des scènes de rue. S'il s'inspire de la peinture classique avec des références à la peinture religieuse et d'histoire, il ancre son œuvre dans le présent, en rattachant ses créations à des problématiques sociales actuelles. Pour parvenir à cette précision photographique, le peintre commence son travail par des séances de photographie préparatoires avec modèles dans son atelier. Ceux-ci se prêtent à la mise en scène de leurs corps, proposant des poses et des mouvements théâtralisés qui évoquent la peinture baroque. À travers un travail de montage, l'artiste isole et détache ensuite les corps avant de les réagencer en groupe. Guillaume Bresson construit ainsi des tableaux dans lesquels le langage corporel occupe une place centrale dans la création du récit.

Après s'être confronté aux peintures d'Horace Vernet du Château de Versailles, Guillaume Bresson a répondu à l'invitation du musée de Grenoble où il propose un dialogue avec les tableaux historiques et modernes de la collection. À travers une trentaine d'œuvres qui jalonnent le parcours permanent du XVII^e siècle à nos jours, l'artiste a soigneusement composé l'accrochage, en correspondance, tissant des liens à la fois formels et thématiques, une rencontre qui selon les siècles, est furtive, en continuité ou conflictuelle.

IMAGES MISES À LA DISPOSITION DE LA PRESSE

1



2



3



4

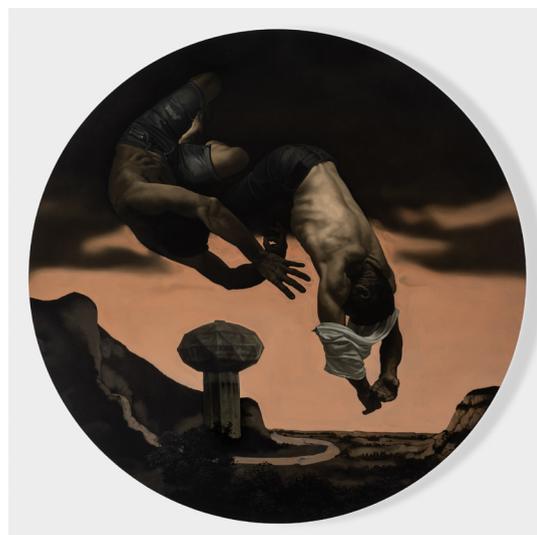
1- Guillaume Bresson, *Sans titre*, 2008
© ADAGP, Paris 2025, © Courtesy Galerie Nathalie Obadia, Paris /
Bruxelles © Amel Bourouina © crédit photographique : Martin Müller

2- Guillaume Bresson, *Sans titre*, 2012
© ADAGP, Paris 2025, © Courtesy Galerie Nathalie Obadia, Paris /
Bruxelles, © crédit photographique : Bertrand Huet / tutti image

3- Guillaume Bresson, *Sans titre*, 2024
© ADAGP, Paris 2025, © Courtesy Galerie Nathalie Obadia, Paris /
Bruxelles, © crédit photographique : Simon Cherry

4- Guillaume Bresson, *Sans titre*, 2012
© ADAGP, Paris 2025, © Courtesy Galerie Nathalie Obadia, Paris /
Bruxelles © crédit photographique : Bertrand Huet / tutti image

5- Guillaume Bresson, *Sans titre*, 2025
© ADAGP, Paris 2025, © Courtesy Galerie Nathalie Obadia, Paris /
Bruxelles, © crédit photographique Jason Mandella



5



UTILISATION DES IMAGES

Tout ou partie des œuvres figurant dans ce communiqué de presse sont protégées par le droit d'auteur.

Les œuvres de l'ADAGP (www.adagp.fr) peuvent être publiées aux conditions suivantes :

– Pour les publications de presse ayant conclu une convention avec l'Adagp : se référer aux stipulations de celle-ci.

– Pour les autres publications de presse :

- Exonération des deux premières oeuvres illustrant un article consacré à un évènement d'actualité en rapport direct avec celles-ci et d'un format maximum d'1/4 de page ;
- Au-delà de ce nombre ou de ce format les reproductions donnent lieu au paiement de droits de reproduction ou de représentation ;
- Toute reproduction en couverture ou à la une devra faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Service de l'ADAGP en charge des Droits Presse (presse@adagp.fr) ;
- Toute reproduction devra être accompagnée, de manière claire et lisible, du titre de l'oeuvre, du nom de l'auteur et de la mention de réserve « © ADAGP, Paris 2025 » suivie de l'année de publication, et ce quelle que soit la provenance de l'image ou le lieu de conservation de l'oeuvre.

Ces conditions sont valables pour les sites internet ayant un statut de presse en ligne étant entendu que pour les publications de presse en ligne, la définition des fichiers est limitée à 1600 pixels (longueur et largeur cumulées).